OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Présentation

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) est un établissement public placé sous la double tutelle des Ministères chargés de l'écologie et de l’agriculture. Il agit pour la préservation de la biodiversité en France

Missions principales

- **Police de l’environnement** : Surveillance et lutte contre les infractions liées à l’eau, la faune, la chasse et la pêche.
- **Expertise et recherche** : Études sur les espèces, les écosystèmes et les risques sanitaires liés à la faune.
- **Appui aux politiques publiques** : Aide aux collectivités pour intégrer la biodiversité dans leurs projets.
- **Gestion d’aires protégées** : Supervision de parcs marins, réserves naturelles (dans la Marne : Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny)et sites Natura 2000.
- **Sensibilisation et mobilisation** : Soutien aux initiatives locales et financements pour la préservation de la biodiversité (dispositifs Atlas de biodiversité communal, Territoires engagés pour la Nature, Entreprises Engagées pour la Nature et Aires Terrestres Educatives").

Les soutiens possibles aux communes

- **Conseil et expertise technique :** L'Office fournit des avis techniques sur les projets soumis à évaluation environnementale et accompagne les collectivités dans la prise en compte de la biodiversité dans leurs politiques publiques.
- **Formation et sensibilisation :** L'OFB propose des formations et des outils pédagogiques pour sensibiliser les élus et les agents territoriaux aux enjeux de la biodiversité et de la gestion durable des ressources naturelles.
- **Soutien financier :** L'Office gère des dispositifs de subventions, tels que les aides pour la réalisation d'Atlas de biodiversité communale, visant à améliorer la connaissance et la préservation de la biodiversité locale.

📞 **Téléphone : 03 26 70 87 08**

✉️ **Email : sd51@ofb.gouv.fr**

🌐 **Site web : www.ofb.fr**

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ